



Tables Communes

Restauration Publique
Ecoresponsable

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tables Communes

68 rue Gallieni 93000 BOBIGNY

Compte-rendu succinct des délibérations Comité Syndical - Séance du 09 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre, le Comité Syndical de Tables Communes, légalement convoqué le 3 décembre 2025, s'est assemblé en son siège au 68 rue Gallieni, à Bobigny, sous la Présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Président en exercice.

Le nombre de membres en exercice est de :	33
Le nombre de délégués titulaires présents ou représentés est de :	18
Le nombre de délégués suppléants présents est de :	3
Le nombre de délégués titulaires et suppléants présents ou représentés est de :	21

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 18 h 45.

Délégué(e)s présent(e)s à la séance :

AMMAD Majide, ATTIA Dominique, BONNEAU Michèle, BOUYSSOU Philippe, BRUSCOLINI Philippe, DARAGON Guy, DUBOE Nicole, DUPRE Stéphane, FAVÉ Christine, GELY Fabienne, JALIBERT Sylvie, MADADI Idir, MARTINIS Natacha, MRAIDI Merhez, WEGEL Evelyne, délégué(e)s titulaires – CREACHCADEC Danièle, DAVOUST Estelle, KITIC Tania, déléguées suppléantes.

Délégué(e)s représenté(e)s à la séance :

ALPHONSE Mireille donne pouvoir à ATTIA Dominique.
DERNIAME Daniel donne pouvoir à BOUYSSOU Philippe.
KACHOUR Mohamed donne pouvoir à DARAGON Guy.

Délégué(e)s titulaires absent(e)s excusé(e)s :

AIROUCHE Sonia, CADAYS-DELHOME Corinne, DAVAUX Mélanie, DECHY François, DOUCOURE Oumarou, FREIH BENGABOU Kheira, GALERA Richard, GALLIEGUE Raymond, GIRARDET Elodie, NUNG Michel, OURABAH-BERTOUT Ghaïs, PINEAU Aline, VIEIRA Gildo, VIGNERON Florian, VIVIER Maryline.

Secrétaire de séance : FAVÉ Christine.

Le Président de l'assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance :

- **Désignation du secrétaire de séance : Madame FAVÉ Christine est désignée à l'unanimité.**

Le procès-verbal de la séance du Comité du 12 novembre 2025 est soumis au vote :

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025 à l'unanimité.**

Le rendu-compte des décisions du Président n'appelle pas de remarques.

LE COMITE SYNDICAL,

1°/ délibération n°2025-140 : Actualisation du dispositif des astreintes – Ajout des astreintes de nuit.

ACTUALISE la délibération n°2019-12 du 1^{er} avril 2019 relative au régime des astreintes, afin d'y intégrer les astreintes de nuit et **FIXE** les modalités de rémunération des astreintes des agents concernés.

(unanimité, par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

2°/ délibération n°2025-141 : Modification de l'organigramme.

APPROUVE la création de deux services et **VALIDE** l'organisation, les rattachements hiérarchiques et la répartition des effectifs présentés.

(adoptée par 20 voix pour, 0 voix contre et une abstention)

3°/ délibération n°2025-142 : Actualisation du tableau des emplois de Tables Communes

APPROUVE le tableau des emplois du syndicat Tables Communes tel que présenté à la date du 9 décembre et **ARRETE** ledit tableau à 182 emplois permanents et à 3 emplois non-permanents.

(unanimité, par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

4°/ délibération n°2025-143 : Adhésion aux missions de médiation préalable obligatoire (MPO) et de médiation à l'initiative du juge administratif ou des parties mises en œuvre par le CIG Petite Couronne

DECIDE d'adhérer aux missions de médiation préalable obligatoire (MPO) et de médiation à l'initiative du juge administratif ou des parties mises en œuvre par le CIG Petite Couronne et **APPROUVE** la convention-cadre d'adhésion aux missions de médiation préalable obligatoire et de médiation à l'initiative du juge administratif ou des parties à conclure à cet effet avec le CIG Petite Couronne.

(unanimité, par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

5°/ délibération n°2025-144 : Convention-cadre relative aux prestations de prévention, de santé et d'action sociale au travail avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne d'Ile-de-France

APPROUVE la convention-cadre du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne relative aux prestations de prévention, de santé et d'action sociale au travail, jointe en annexe de la délibération.

(unanimité, par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

6°/ délibération n°2025-145 : Adhésion au Contrat groupe d'Assurance des risques statutaires du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Petite Couronne

APPROUVE les taux et prestations proposés pour le syndicat Tables Communes par le CIG Petite Couronne dans le cadre du contrat groupe d'assurance des risques statutaires ; **DECIDE** d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2026 et pour une durée de 4 ans au contrat groupe d'assurance des risques statutaires souscrit pour le compte du syndicat Tables Communes par le CIG Petite Couronne avec l'entreprise d'assurance CNP Assurances, en partenariat avec Relyens.

(unanimité, par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

7°/ délibération n°2025-146 : Budget Supplémentaire de l'exercice 2025 valant DM n°3

ADOpte le budget supplémentaire tel que proposé par Monsieur le Président pour l'exercice 2025 ; **Arrête** en recettes et en dépenses la section d'investissement à la somme de 4 567 244,29 € ; **Arrête** de façon équilibrée en recettes et en dépenses la section de fonctionnement à la somme de 6 060 677,44 € ; **Arrête** en recettes et en dépenses la balance générale pour l'ensemble des deux sections, à la somme globale de 10 627 921,73 €.

(unanimité, par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

8°/ délibération n°2025-147 : Inscription budgétaire provisoire de la contribution 2025 de la ville de La Courneuve et modalités de régularisation ultérieure

DIT QUE Le montant de la contribution 2025 de la ville de La Courneuve est inscrit à titre provisoire à la somme de 2 888 892 € ; **DIT QUE dès** réception des données définitives d'activité de la ville de La Courneuve, et au plus tard le 10 décembre 2025, le Président de Tables Communes ou son représentant, est autorisé à régulariser la contribution exacte due. Cette régularisation est déjà inscrite à hauteur de 400 000 € maximum dans la Décision Modificative n°3 (DM3) votée ce jour par le Comité Syndical.

(unanimité, par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

9°/ délibération n°2025-148 : Régularisation de l'ajustement de la contribution d'Ivry-sur-Seine de l'année 2024

MODIFIE la régularisation de la contribution 2024 de la ville d'Ivry-sur-Seine, votée au Comité Syndical du 4 mars 2025 à hauteur de 29 638,51 €, et **DIT QUE** le montant dû est réellement de 23 332,77 €.

(unanimité, par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

10°/ délibération n°2025-149 : Budget Primitif de l'exercice 2026

ADOpte le Budget Primitif présenté pour l'année 2026.

(unanimité, par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

11°/ délibération n°2025-150 : Fixation du nombre de points unitaires par typologie de prestation – exercice 2026

FIXE à compter du 1^{er} janvier 2026, le nombre de points unitaires par typologie de prestations, tel que dans le tableau fourni et **CONFIRME** la valeur du point à 0,01 euro (1 centime d'euro).

(unanimité, par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

12°/ délibération n°2025-151 : Fixation des contributions des villes adhérentes pour l'année 2026

FIXE le montant des contributions 2026 pour les villes adhérentes au syndicat.

(unanimité, par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

13°/ délibération n°2025-152 : Fixation du montant de la cotisation syndicale 2026

FIXE le montant de la cotisation 2026 des villes adhérentes depuis plus de 2 ans au syndicat, ainsi que le montant de la cotisation 2026 des villes adhérentes depuis moins de deux ans au syndicat.

(unanimité, par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur Philippe BOUYSSOU, Président, a levé la séance à 21 h 20.

A Bobigny, le 9 décembre 2025.

Le Secrétaire de séance
Christine FAVE



Le-Président,
Philippe BOUYSSOU



Publication le : 16.12.25